

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 10

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL10

ACTION EDUCATIVE

Modification de la tarification de l'accueil du soir des temps périscolaires à compter du 1er septembre 2023

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Pour la rentrée scolaire 2023, la Ville a proposé une tarification pour l'accueil du soir lors du Conseil Municipal du 2 février 2023.

Ce tarif prévoyait pour le temps court de 16h 30 à 17h15 le paiement d'un forfait à partir du 12ème accueil dans le mois.

Suite aux échanges avec les représentants des parents d'élèves, il est proposé d'appliquer également un forfait pour l'accueil long.

Des sorties échelonnées seront possibles à partir de 17h45.

Les dépenses d'accueil du soir pour les enfants de moins de 6 ans donnent droit pour les familles à des réductions d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses engagées.

Un bilan sera fait à l'issue du 1^{er} trimestre et des ajustements pourront éventuellement intervenir pour la rentrée 2024.

• Tarifs d'accueil

Tranches	QF	Tarif Accueil Court 16h30- 17h 15		Tarif accueil Long : Somme du tarif 16h30-17h15 et du tarif 17h15-18h15		
		TU	Ou forfait (à partir du 12ème jour dans le mois)	TU 16h30- 17h15	TU 17h15 18h15	Ou forfait (à partir du 12ème jour dans le mois)
Tarif social		0,20 €	2,40 €	0,20 €	0,30 €	6,00 €
1	0 à 250	0,25 €	3,00 €	0,25 €	0,40 €	7,80 €
2	251 à 400	0,30 €	3,60 €	0,30 €	0,50 €	9,60 €
3	401 à 600	0,40 €	4,80 €	0,40 €	0,65 €	12,60 €
4	601 à 800	0,50 €	6,00 €	0,50 €	0,85 €	16,20 €
5	801 à 1000	0,65 €	7,80 €	0,65 €	1,10 €	21,00 €
6	1001 à 1200	0,85 €	10,20 €	0,85 €	1,40 €	27,00 €
7	1201 à 1400	1,10 €	13,20 €	1,10 €	1,80 €	34,80 €
8	1401 à 1600	1,35 €	16,20 €	1,35 €	2,30 €	43,80 €
9	1601 à 1800	1,70 €	20,40 €	1,70 €	3,00 €	56,40 €
10	> 1801 ou non brondillants	2,20 €	26,40 €	2,20 €	3,85 €	72,60 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications des tarifs de l'accueil du soir des temps
ci-dessus à partir du 1er septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD